

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Dix-neuvième session
Genève, 15 – 19 mai 2017

RAPPORT SUR LA CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CIBLES QUI LEUR SONT ASSOCIÉES

établi par le Secrétariat

1. À sa dix-huitième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l'année, un rapport annuel contenant des informations sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, notamment en ce qui concerne :
 - a) les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l'Organisation,
 - b) les activités entreprises par l'Organisation dans le cadre du système des Nations Unies, et
 - c) l'assistance fournie par l'OMPI à la demande des États membres.
2. Il est rappelé que le présent document s'inscrit dans la poursuite des délibérations engagées à la quinzième session du CDIP sur la manière dont l'OMPI aiderait les États membres à atteindre les objectifs du Programme de développement pour l'après-2015.
3. Dans ce contexte, le CDIP a examiné les documents suivants à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions : "L'OMPI et le Programme de développement pour l'après-2015" (document CDIP/16/8), "Cartographie des activités de l'OMPI relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable" (document CDIP/17/8) et "Compilation des contributions reçues de la part des États membres en ce qui concerne les objectifs de

développement durable présentant un intérêt pour les activités de l'OMPI" (document CDIP/18/4).

CONTRIBUTION DE L'OMPI À LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CIBLES QUI LEUR SONT ASSOCIÉES

a) Les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l'Organisation

4. Le 9 février 2017, le Directeur général a organisé une réunion d'information à l'intention des ambassadeurs et des représentants permanents à Genève sur "L'OMPI et les objectifs de développement durable". L'exposé présenté par le Directeur général est reproduit à l'annexe du présent document.

5. En outre, pour répondre de manière efficace aux besoins des États membres concernant les objectifs de développement durable, l'Organisation a engagé un représentant du Directeur général pour les objectifs de développement durable dont la mission est de coordonner les activités menées dans ce domaine au sein de l'OMPI et à l'extérieur. Le représentant a pris ses fonctions en mars 2017.

b) Les activités entreprises par l'Organisation dans le cadre du système des Nations Unies

6. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI a participé en qualité d'observatrice à tous les grands processus des Nations Unies ayant pour objet de faciliter l'élaboration du programme de développement durable des Nations Unies, notamment le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (mars 2013 – juillet 2014), les ateliers et les dialogues structurés de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la facilitation technologique (2013-2014), les négociations intergouvernementales sur le Programme de développement pour l'après-2015 et des processus connexes tels que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le mécanisme de facilitation des technologies.

7. Le Secrétariat a également contribué aux travaux interinstitutions sur les questions relatives aux objectifs de développement durable au sein du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies, ainsi qu'aux travaux menés par l'équipe spéciale des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 et par l'équipe d'appui technique des Nations Unies pour le groupe de travail ouvert. Le rôle du Secrétariat de l'OMPI consistait notamment :

- i) à suivre les négociations et discussions menées dans le cadre de ces processus qui avaient un lien avec le mandat de l'OMPI,
- ii) à fournir des informations factuelles sur le rôle du système de propriété intellectuelle à l'égard des grands domaines d'action, à la demande des États membres et du Secrétariat de l'ONU, et
- iii) à faire mieux connaître les différents programmes, projets et initiatives de l'OMPI susceptibles d'aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

8. Un rapport détaillé sur la participation de l'OMPI aux préparatifs menés en vue du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été présenté par le Secrétariat à la seizième session du CDIP (document CDIP/16/8).

Sommet des Nations Unies (25 – 27 septembre 2015)

9. Lors du Sommet des Nations Unies (25 – 27 septembre 2015), les États membres de l'ONU ont adopté le document final du sommet, intitulé "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030". Le Programme pour 2030 fixe la ligne de conduite, définit un plan en matière de développement durable jusqu'en 2030 et énonce 17 objectifs de développement durable et 169 cibles associées. Il appelle des mesures audacieuses et porteuses de transformation pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Il vise à s'appliquer de manière universelle à tous les pays et à intégrer et concilier les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Il appelle les pays et les diverses parties prenantes des secteurs public et privé à collaborer et à établir des partenariats pour sa mise en œuvre. Ce sommet a été l'aboutissement de plusieurs processus politiques décrits ci-dessous qui ont été suivis de près par l'OMPI.

10. L'OMPI a participé au sommet et à un dialogue interactif sur un partenariat mondial renforcé pour mettre en œuvre le Programme de développement pour l'après-2015. Dans le cadre de ce dialogue, l'Organisation a présenté quelques-uns de ses principaux partenariats qui présentent un intérêt au regard des objectifs de développement durable, à savoir WIPO Re:Search, WIPO Green et le Consortium pour des livres accessibles (ABC). Le dialogue a été coprésidé par le Président du Sénégal et le Premier ministre de la Turquie. L'OMPI a également participé au lancement de l'accord sur la création du mécanisme de facilitation des technologies, lors d'un événement de haut niveau organisé en marge du sommet par les gouvernements de la France et du Brésil.

Mécanisme de facilitation des technologies

11. Le Mécanisme de facilitation des technologies a été créé dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, intitulé "Programme d'action d'Addis-Abeba", et adopté dans le Programme à l'horizon 2030. Il a pour objet d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation.

12. Le Mécanisme de facilitation des technologies est composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne visant à présenter de manière cohérente les initiatives des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation, et à faciliter l'accès à ces initiatives technologiques et leur utilisation. Ce groupe de travail interinstitutions est chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies pour les initiatives en la matière, dans le but de renforcer les synergies et l'efficacité et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités.

13. L'OMPI fait partie du groupe de travail interinstitutions, ainsi que du groupe de travail informel sur la facilitation de la technologie qui a contribué à l'élaboration du Mécanisme de facilitation des technologies. Les autres membres de ce groupe de travail informel étaient : le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Banque mondiale.

14. En tant que membre du groupe de travail interinstitutions, l'OMPI participe étroitement au processus par l'intermédiaire de son Bureau de coordination à New York. L'Organisation a également aidé le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le groupe

consultatif de 10 membres nommé par le Secrétaire général de l'ONU à organiser le premier forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, convoqué par le président de l'ECOSOC au siège de l'ONU à New York les 6 et 7 juin 2016, dont le thème était : "Exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour permettre à tous de réaliser les objectifs de développement durable". En outre, l'OMPI a organisé le 7 juin 2016 en coopération avec l'ONUDI et les missions permanentes de la Finlande et du Kenya, en marge du premier forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation, un événement consacré au rôle de l'innovation et de la technologie au service du développement durable. L'OMPI contribue à l'organisation du deuxième forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable qui se tiendra au siège de l'ONU à New York les 15 et 16 mai 2017, sur le thème "Science, technologie et innovation pour un monde en évolution – Gros plan sur les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 9 et 14".

Forum politique de haut niveau (HLPF) des Nations Unies sur le développement durable

15. Le Forum politique de haut niveau (HLPF) des Nations Unies sur le développement durable s'est tenu au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 26 juin au 8 juillet 2015, sous les auspices de l'ECOSOC. Il a été créé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) organisée à Rio de Janeiro en juin 2012. Son principal rôle consiste à promouvoir et à examiner la mise en œuvre du programme de développement durable, et à fournir une impulsion, des orientations et des recommandations d'ordre politique.

16. Le Directeur général de l'OMPI a été un intervenant principal lors d'une table ronde intitulée "Le rôle des entreprises dans la mise en œuvre du programme : comment le secteur privé peut-il appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable par ses activités et des partenariats et quel sera son rôle au sein du HLPF?". Cette table ronde dirigée par un animateur s'est tenue le 26 juin 2015 au siège de l'ONU à New York et a réuni notamment des ministres, de hauts fonctionnaires nationaux, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations, ainsi que des membres de grands groupes de la société civile et des parties prenantes. Elle s'inscrivait dans le cadre du thème général du forum : "Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015".

17. L'OMPI était représentée à la session du HLPF organisée à New York du 11 au 22 juillet 2016 sous les auspices de l'ECOSOC. Le thème de la session était le suivant : "Veiller à ne laisser personne sur le côté". La session a permis d'examiner la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par 22 pays (PMA, pays à revenu intermédiaire et pays développés), grâce à des rapports nationaux fournis volontairement.

Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

18. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a été créé à la quarante-sixième session de la Commission de statistique avec pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre d'indicateurs mondiaux afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le groupe d'experts a établi, entre juin 2015 et février 2016, l'ensemble initial d'indicateurs mondiaux grâce à un processus prévoyant des négociations entre les États membres. Des observateurs du système des Nations Unies ont apporté des contributions selon que de besoin.

19. L'OMPI assiste en qualité d'observatrice aux réunions et aux téléconférences du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de la Commission de statistique. Elle a assisté aux réunions tenues à New York en juin 2015, à Bangkok en octobre 2015, à Mexico en mars 2016 et à Genève en novembre 2016. À la demande des membres, l'OMPI a mis à disposition ses collections de données et ses méthodologies, aux fins de l'évaluation de la contribution des systèmes d'innovation à la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17. L'OMPI a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment l'UNESCO et l'UIT, concernant l'indicateur 17.6 pour l'évaluation de l'innovation et du développement technologique. Les membres du groupe d'experts interinstitutions ont été informés des produits statistiques de l'OMPI susceptibles de faciliter et de guider leurs travaux, comme le Rapport sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et l'Indice mondial de l'innovation. Actuellement, il n'existe aucun indicateur dédié à la propriété intellectuelle. Le cadre d'indicateurs mondiaux est soumis à un examen régulier pendant toute la période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

c) L'assistance fournie par l'OMPI à la demande des États membres

20. Au moment de l'établissement du présent document, le Secrétariat n'avait reçu aucune demande d'assistance de la part d'États membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

21. Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.

[L'annexe suit]

L'OMPI et les objectifs de développement durable

**M. Francis Gurry
9 février 2017**

Les objectifs de développement durable

- Adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015
- 17 objectifs
 - 169 cibles
- “Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère **universel** et **concernent le monde entier**, pays développés comme pays en développement. Ils sont **intégrés et indissociables** et concilient les trois dimensions du développement durable.” (paragraphe 5)
- Moyens de mise en œuvre
 - “un **Partenariat mondial revitalisé**”
 - “rassemblant ainsi les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobilisant toutes les ressources disponibles.” (paragraphe 39)



SDGs



Innovation



Education



Health





Objectif 9 : Industrie, **innovation** et infrastructure

Idées Recherche-développement Développement commercial Commercialisation/mise sur le marché

Contributions de l'OMPI

- Cadre juridique 26 traités multilatéraux
- Systèmes PCT; Protocole de Madrid; Arrangement de La Haye; Arrangement de Lisbonne; Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
- Bases de données et plateformes Patentscope; Base de données mondiale sur les marques; Base de données mondiale sur les dessins et modèles; WIPO Lex; Centre de données statistiques de propriété intellectuelle; Système d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (système IPAS); Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen (WIPO CASE); Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS); Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)
- Analyse et statistiques rapports sur la propriété intellectuelle dans le monde; indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle; Indice mondial de l'innovation
- Partenariats Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI); Programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI); WIPO Re :Search; WIPO Green; Programme d'aide aux inventeurs
- Renforcement des capacités Académie de l'OMPI; stratégies nationales; fourniture de conseils en matière de réglementation; coordination en matière d'infrastructure technique; technologies appropriées; PME; politiques de propriété intellectuelle des universités

L'écosystème de l'innovation

Contribution des différents programmes de l'OMPI

1. Création d'un **cadre juridique** de la propriété intellectuelle en tant qu'élément essentiel (mais qui ne suffit pas à lui seul) de l'écosystème de l'innovation au sein de l'économie mondiale
(- traités)
2. Rationalité économique, efficacité des transactions et simplicité d'utilisation du système de la propriété intellectuelle à l'échelle internationale
(- traités; systèmes mondiaux de propriété intellectuelle; plateformes; bases de données)
3. Renforcement des **capacités** dans tout l'écosystème de l'innovation
(- systèmes mondiaux de propriété intellectuelle; plateformes et infrastructure technique; partenariats; Académie de l'OMPI; renforcement des capacités)
4. **Intelligence économique**
(- bases de données; rapports économiques et statistiques)



SDGs



Innovation



Education



Health



L'innovation et les autres objectifs de développement durable

1. L'innovation a un effet sur plusieurs autres objectifs de développement durable.

Dans la pratique, l'innovation contribue **directement** à la réalisation de certains objectifs de développement durable, notamment

- Objectif 2 – Faim « zéro »
- Objectif 3 – Bonne santé et bien-être
- Objectif 6 – Eau propre et assainissement
- Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 8 – Travail décent et croissance économique
- Objectif 11 – Villes et communautés durables
- Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

L'innovation en tant qu'objectif de politique générale peut **participer** à la réalisation d'autres objectifs de développement durable, notamment

- Objectif 1 – Pas de pauvreté
- Objectif 8 – Travail décent et croissance économique
- Objectif 14 – Vie aquatique
- Objectif 15 – Vie terrestre



SDGs



Innovation



Education



Health



L'innovation et les autres objectifs de développement durable

2. Certains objectifs de développement durable sont à prendre en considération dans la création d'un cadre de politique générale en matière d'innovation

- Objectif 5 – Égalité entre les sexes
- Objectif 8 – Travail décent et croissance économique
- Objectif 10 – Inégalités réduites
- Objectif 12 – Consommation et production responsables

3. L'objectif 17 est une **modalité** de réalisation

- Objectif 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs



SDGs



Innovation



Education



Health



Objectif 4 : **Éducation** de qualité

1. Le droit d'auteur en tant que principal mécanisme pour financer la production culturelle
 - cadre juridique créé par les traités
 - discussions sur les aspects normatifs
2. Partenariats
 - Consortium pour des livres accessibles (ABC)
 - renforcement des capacités d'édition
3. Renforcement des capacités
 - assistance juridique et technique
 - gestion collective et gestion individuelle des droits
 - renforcement des capacités des ressources humaines



SDGs



Innovation



Education



Health



Objectif 3 : Bonne **santé** et bien-être

1. Santé et innovation

- Comité permanent du droit des brevets (SCP)
- coopération trilatérale (OMS – OMPI – OMC)

2. Activités réalisées en amont (R-D)

- WIPO Re:Search (maladies tropicales négligées, paludisme et tuberculose)
- base de données Patentscope

3. Activités touchant au fonctionnement (utilisation de la propriété intellectuelle)

- base de données Patentscope
- coopération trilatérale



SDGs



Innovation



Education



Health

